

COMMUNE DE HOLTZHEIM



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

Budget 2019

Introduction

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport doit être transmis au Préfet du département et au président de l'EMS. Il doit être publié. Le rapport est également mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant le débat d'orientation budgétaire.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Par la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par un débat d'orientation budgétaire.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le DOB. Ainsi, lors du DOB, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;
- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Une analyse rétrospective des différents aspects financiers de la collectivité permettra de dégager les perspectives budgétaires pour 2019.

- I. Le projet de loi de finances 2019
- II. Le contexte eurométropolitain
- III. Le contexte local

I. Le projet de loi de finances 2019 (PLF)

Le contexte national

	2018	2019
Inflation	Entre 1.8 à 2 %	2 %
Croissance	Entre 1,7 à 1.8 %	1.8 à 1.9 %

Le projet de loi de finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalités locales mais procède à différents ajustements en vue de la loi spécifique dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps 2019.

Ce deuxième PLF 2019 du quinquennat Macron se traduit par :

- un **allègement d'impôt de 6 milliards** d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2.3 milliards d'euros.
- La deuxième tranche de **baisse de la taxe d'habitation**, pour un montant de 3.8 milliards d'euros. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le PLF 2020 avec une suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2020. La question de la compensation des collectivités pour « les 20 % qui restent » sera abordée dans un « projet de loi spécifique sur les finances locales »
- Une **maîtrise des dépenses** : la hausse du PIB devrait attendre 1,7 en 2019. La réduction du déficit public sera tenu et d'établira à 2,8 % du PIB.
- La **politique de l'emploi** sera mise à contribution avec une baisse de crédits de 2,1 milliards d'euros, qui passera notamment par une réduction du nombre de contrats aidés. Le gouvernement en financera l'an prochain environ 130.000, contre 200.000 budgétés en 2018 et 320.000 en 2017.

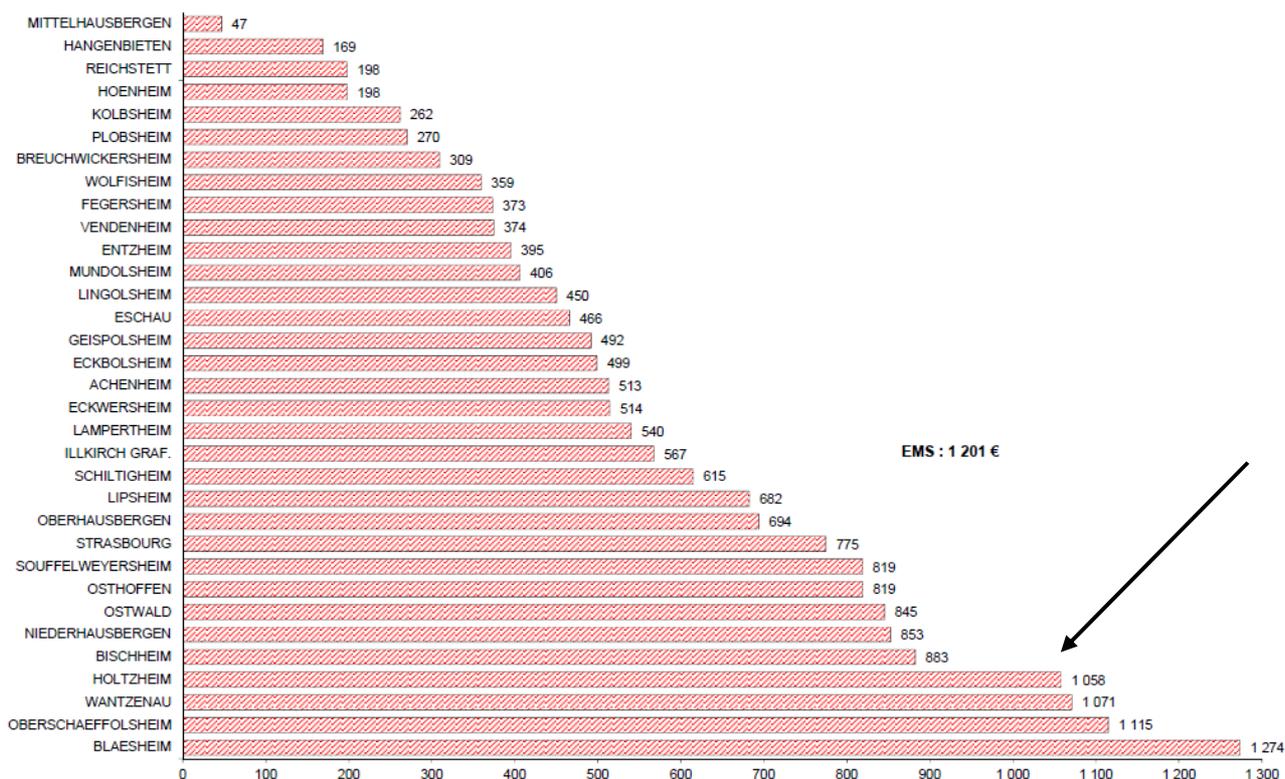
Autres caractéristiques :

- Sur le **terrain social**, le PLF consacre 175 millions d'euros à la mise en œuvre du plan pauvreté, dont 150 millions au titre de la contractualisation avec les collectivités.
- Concernant la **fonction publique**, il est prévu la suppression de 4.164 postes sur le périmètre de l'Etat sur un total de 50.000 prévus d'ici à 2022.
- Les **concours financiers** de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à LF 2018 (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards. La DGF des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. La DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) seront revues à la hausse.
- **Stabilité pour les dotations** de soutien à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements. On comptera, comme en 2018, 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

II. Le contexte eurométropolitain : Holtzheim au sein de l'Eurométropole de Strasbourg

Holtzheim allège notablement sa charge d'endettement

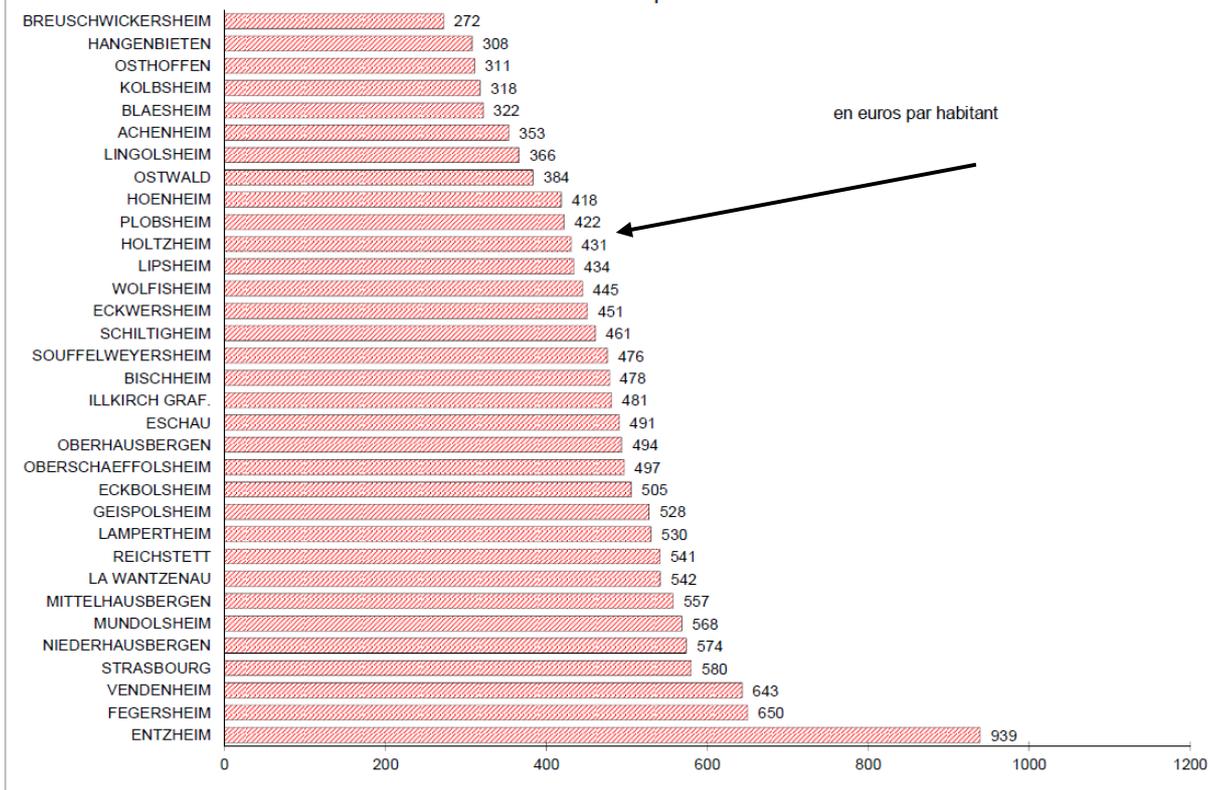
Endettement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 1er janvier 2018)
en euros par habitant



Le remboursement anticipé des emprunts, la sagesse et la rigueur budgétaire ont permis de diminuer l'endettement de la Commune par habitant.

De **1143** € euros d'endettement par habitant au 1er janvier **2017**, notre commune est à présent mieux classée dans l'Eurométropole puisque 3 communes la suivent.

Produit communal des 3 taxes directes locales en 2018 dans les communes de l'Eurométropole.



III. Situation financière de Holtzheim

1. Analyse financière rétrospective de la commune

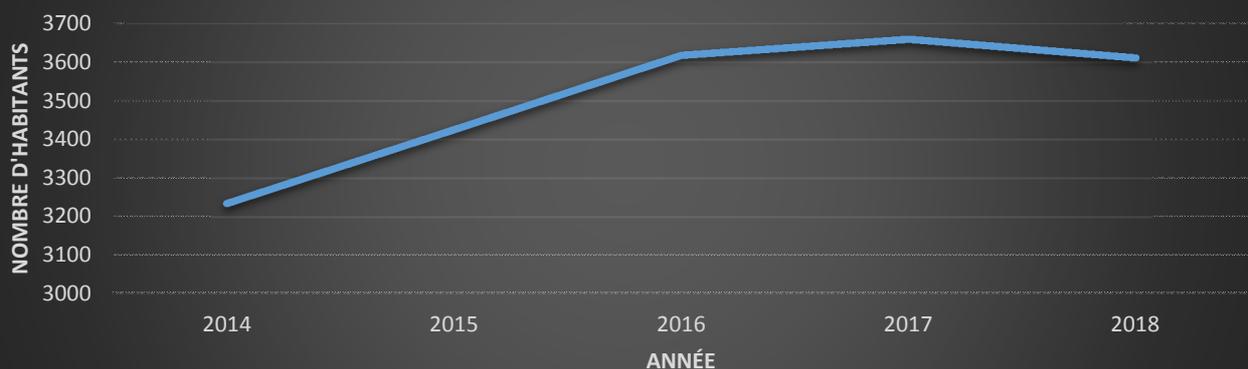
a. Evolution de la population de Holtzheim de 2014 à 2017

Année	Population
2014	3235
2015	3426
2016	3618
2017	3660
2018	3612

De 2014 à 2018

+ 11.96 %

évolution de la population entre 2014 et 2018



b. L'endettement de 2014 à 2019 : une diminution de 17,47 %

Année	Dette en capital en €	Evolution par rapport à l'année précédente
01/01/2014	4 187 813.34	3.14%
01/01/2015	3 936 524.67	-6.00%
01/01/2016	3 649 670.95	-7.29%
01/01/2017	4 184 062.26	14.65%
01/01/2018	3 821 970.91	-8.65%
01/01/2019	3 456 354.73	-9.56 %

c. Endettement par habitant de 2014 à 2019

année	évolution de la population	dette par habitant en population réelle	dette par habitant en population constante de 2014 (3235)
2014	3235	1 294,53	1 294,53
2015	3426	1 149,01	1 216,85
2016	3618	1 008,70	1 128,18
2017	3660	1 143,18	1 293,37
2018	3612	1 058,00	1 181,44
2019	3612	956,91	1 068,42

2014 = 3235 hab

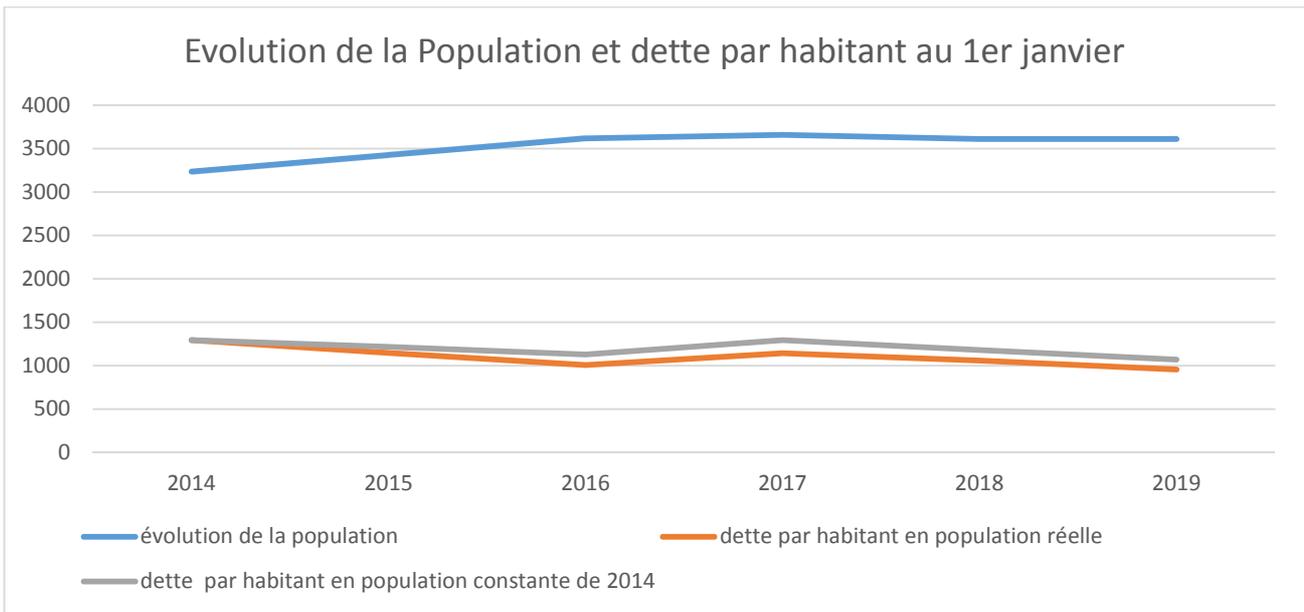
2015 = 3426 hab

2016 = 3618 hab

2017 = 3660 hab

2018 = 3612 hab

2019 = 3612 hab



Ligne orange ; endettement au 1^{er} janvier/par population annuelle

Ligne grise ; endettement au 1^{er} janvier/ par la population de 2014 (3 235hab)

Malgré la hausse de la population et la réalisation de l'extension de la salle de la Bruche, la construction des deux courts de tennis, la rénovation du foyer St Laurent, et de divers bâtiments publics, l'endettement a été maîtrisé.

Les charges nettes de fonctionnement

- Les frais de personnel

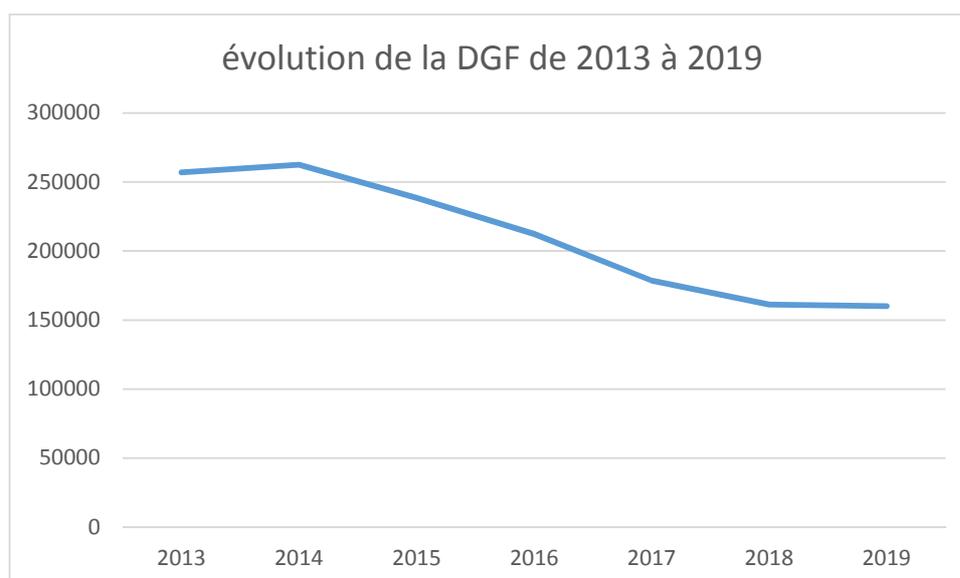
année	Dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif	Charges de personnel	% /total dépenses
2014	1 766 385,29	793 840,37	44,94%
2015	1 684 568,01	850 093,8	50,46%
2016	1 712 684,33	890 968,75	52,02 %
2017	1 836 906,42	911 578,95	49,63%

Les charges de fonctionnement restent dans la moyenne nationale

d. Evolution de la dotation globale de fonctionnement de 2013 à 2019 (2019, écrêtement non encore connu)

Evolution DGF 2013 à 2019 BP

Année	Montant de base	Contribution au reclassement des finances publiques et écrêtement	Montant notifié	Evolution	
				Réelle	%
2013	256 853		256 853		
2014	275 753	- 13 329	262 424	+ 5 571	+ 2,17
2015	280 184	- 41 637	238 547	- 23 877	- 9.10
	(dont part dynamique population : 17 555 €)				
2016	255 193 (dont part dynamique population : 16 646 €)	- 42 821	212 372	- 26 175	-10.97
2017 notifiée	182 431 (dont part dynamique population : 3 781 €)	-37 503	178 650	- 33 722	-15.88
2018 notifiée	178 650	-17 523	161 127	-17 523	- 9,80
2019 prévisionnel			160 000		
	TOTAL	- 152 813			



Si la DGF de la commune n'avait pas diminué, l'endettement par habitant aurait été moindre.

En 2014, la DGF par habitant s'élevait à 81 euros, elle passe à 44,61 euros en 2018.

DIVERSES DOTATIONS DE L'ETAT (2018)

en euros par habitant

Communes	Dotations globale de fonctionnement	Dotations nationale de péréquation	Dotations de solidarité urbaine	Dotations de solidarité rurale	Dotations globale de fonctionnement
					Total
ACHENHEIM	60	3	0	10	74
BISCHHEIM	106	12	158	0	275
BLAESHEIM	58	0	0	9	67
BREUSCHWICKERSHEIM	82	4	0	11	97
ECKBOLSHEIM	37	0	0	11	47
ECKWERSHEIM	37	0	0	11	48
ENTZHEIM	36	0	0	0	36
ESCHAU	35	0	0	12	46
FEGERSHEIM	14	0	0	7	22
GEISPOLSHEIM	29	0	0	27	56
HANGENBIETEN	40	1	0	11	52
HOENHEIM	72	5	27	0	104
HOLTZHEIM	44	0	0	10	55
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	54	0	11	0	64
KOLBSHEIM	68	2	0	11	81
LAMPERTHEIM	25	0	0	9	34
LINGOLSHEIM	75	6	28	0	109
LIPSHEIM	36	0	0	10	46
MITTELHAUSBERGEN	37	0	0	8	45
MUNDOLSHEIM	8	0	0	9	16
NIEDERHAUSBERGEN	33	0	0	8	41
OBERHAUSBERGEN	25	0	0	9	35
OBERSCHAEFFOLSHEIM	56	0	0	12	68
OSTHOFFEN	75	6	0	13	94
OSTWALD	88	4	22	0	114
PLOBSHEIM	56	6	0	13	75
REICHSTETT	24	0	0	7	31
SCHILTIGHEIM	71	3	81	0	155
SOUFFELWEYERSHEIM	47	1	0	12	59
STRASBOURG	88	9	55	0	152
VENDENHEIM	12	0	0	9	22
WANTZENAU	28	0	0	11	39
WOLFISHEIM	35	0	0	11	46
EUROMETROPOLE	15	147	0	0	162

Trésorerie au 8 novembre 2018 : 1 279 261.00

2. Le budget prévisionnel pour 2019

Etant donné que le compte administratif n'est pas encore arrêté, il n'est pas possible de reprendre le résultat de 2018 dans son intégralité, seule une reprise partielle par anticipation est possible.

Suite à l'établissement d'un état prévisionnel des dépenses à payer et des recettes à recouvrer, soumis à Monsieur le Trésorier, il est proposé de reprendre au budget primitif un

excédent prévisionnel de deux cent mille euros (200 000 euros) en fonctionnement. Le reliquat sera repris au budget supplémentaire après vote du Compte Administratif 2018.

Le budget s'équilibre à 2 497 900 euros en fonctionnement et 933 172 euros en investissement.

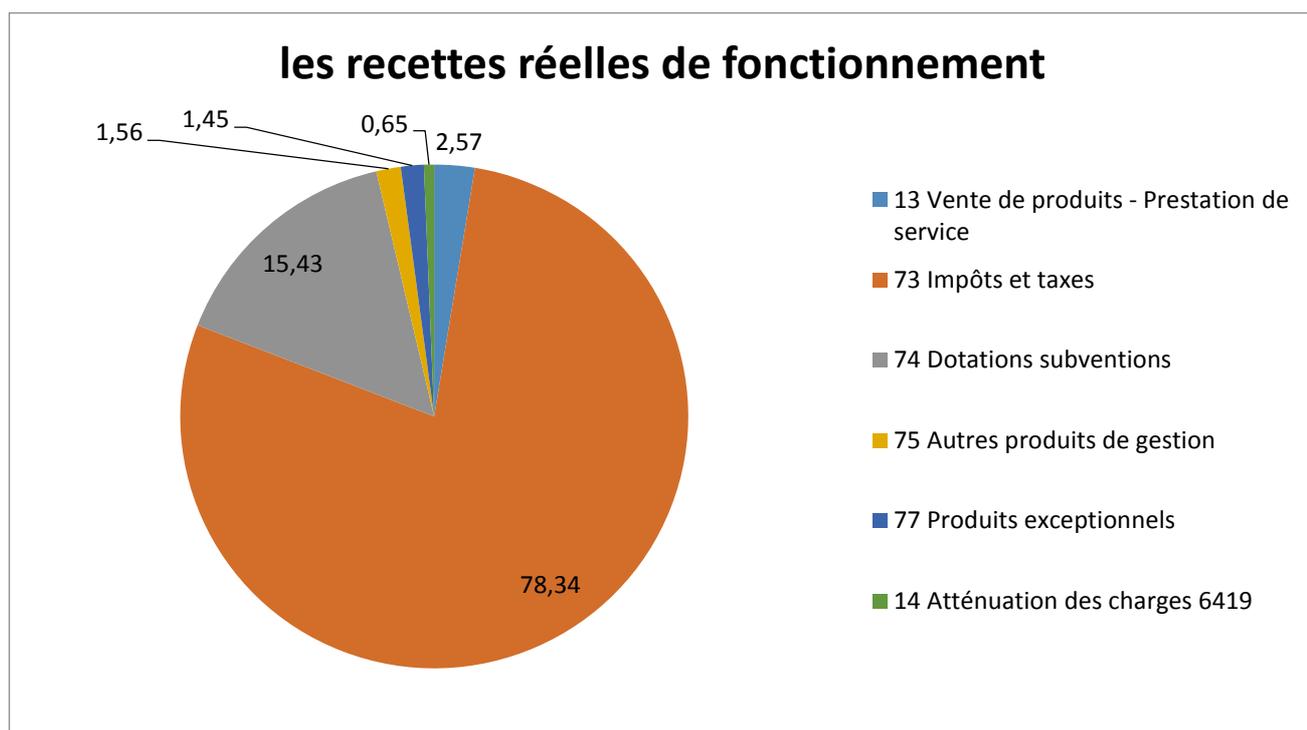
Le budget 2019 s'inscrit dans la poursuite des engagements politiques et budgétaires déjà pris en 2018.

1. Prendre acte de deux évolutions nationales et réglementaires à fort impact budgétaire : pas d'augmentation de la DGF et obligation de mise aux normes « accès handicapés » des bâtiments publics
2. Dégager des ressources pour financer la fin des travaux et désendetter la commune et globalement financer la mise en œuvre de nos promesses électorales.
3. Décision de la commission des finances en matière de fiscalité.
La commission des finances propose de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2019.

Le budget primitif prévoit une recette fiscale de 1 573 000 euros.

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	% recettes réelles	BP2019
13 Vente de produits - Prestation de service	2,57	58 600,00
73 Impôts et taxes	78,34	1 785 200,00
74 Dotations subventions	15,43	351 600,00
75 Autres produits de gestion	1,56	35 500,00
77 Produits exceptionnels	1,45	33 000,00
14 Atténuation des charges 6419	0,65	15 000,00
002 excédent 2016	100,00	0,00
total		2 278 900,00



DGF : stabilité (écrêtement non connu)

Evolution DGF 2013 à 2019 BP

Année	Montant de base	Contribution au reclassement des finances publiques et écrêtement	Montant notifié	Evolution	
				Réelle	%
2013	256 853		256 853		
2014	275 753	- 13 329	262 424	+ 5 571	+ 2,17
2015	280 184	- 41 637	238 547	- 23 877	- 9.10
	(dont part dynamique population : 17 555 €)				
2016	255 193 (dont part dynamique population : 16 646 €)	- 42 821	212 372	- 26 175	-10.97
2017 notifiée	182 431 (dont part dynamique population : 3 781 €)	-37 503	178 650	- 33 722	-15.88
2018 notifiée	178 650	-17 523	161 127	-17 523	- 9,80
2019 prévisionnel		??	160 000		
	TOTAL	- 152 813			

Impôt locaux 2019 prévisionnel



ETAT 1259 HOLTZHEIM						
	Bases notif 2018	Taux 2018	produit fiscal 2018	Bases 2018 1,00%	taux constants 2018	Produits Attendu 2019
Taxe d'habitation	3 951 000	18,20%	719 082	3 990 510	18,20%	726 273
Taxe foncière	4 732 000	16,77%	793 556	4 788 685	16,77%	803 062
Foncier non bâti	64 000	67,73%	43 347	64 640	67,73%	43 781
			1 555 986	17 130		1 573 116

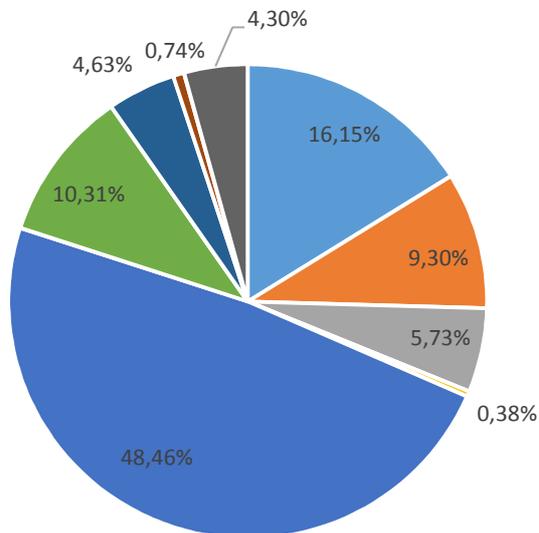
BP 2018 = 1 509 000 €
 BS 2018 = 46 000 € total 2018 = 1 555 000 €
 Par rapport au BP 2018, nous constatons un surplus de 64 116 €. allocations compenstrices
Produit nécessaire à l'équilibre du budget

Sans augmentation du taux des impôts, il se dégage une augmentation technique de 17 130 euros. Par rapport au BP 2018, nous constatons une augmentation de 64 116 euros.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	%	BP 2019
Achats et variation de stocks	16,15%	328 100,00
Services extérieurs	9,30%	189 000,00
Autres services extérieurs	5,73%	116 400,00
Impôts, taxes, et versements ass.	0,38%	7 700,00
Rémunération du personnel	48,46%	984 500,00
Autres charges de gestion courante	10,31%	206 900,00
Intérêts	4,63%	94 000,00
Charges exceptionnelles	0,74%	15 000,00
Reversement EMS et FPIC	4,30%	90 000,00
total	100,00%	2 031 600,00

dépenses réelles de fonctionnement



- Achats et variation de stocks
- Services extérieurs
- Autres services extérieurs
- Impôts, taxes, et versements ass.
- Rémunération du personnel
- Autres charges de gestion courante
- Intérêts
- Charges exceptionnelles
- Reversement EMS et FPIC

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de section de fonctionnement :

Budget primitif 2018 = 1 919 200 €

Budget 2018 au 16 novembre 2018 = BP + BS + DBM = 2 043 199,42 €

Budget primitif 2019 = 2 031 600 €. Dépenses maîtrisées en tenant compte de l'évolution des marchés de l'énergie ES/GAZ qui vont fortement augmenter en janvier 2019 (mutualisation de nos marchés + 35 000 €)

Frais de personnel :

BP 2018 : 976 299 €

BP 2019 : 984 500 €

Frais de personnel 2019 : le point

Total budgétisé : 984 500.00 € €

Diverses participations extérieures

- ✓ 40 000 € de participation de l'Etat pour les contrats avenir et contrats aidés (prévisionnel, dépendra de la politique étatique)
- ✓ 19 000 € pour le poste du « policier municipal » des communes d'Oberschaeffolsheim et d'Achenheim
- ✓ 35 000 € de la CAF pour l'intercommunalité : attention en 2019, la commune devra reverser leur part à Blaesheim et Entzheim puisque chaque commune paie directement son RAM.
- ✓ 30 000 € de l'Eurométropole de Strasbourg à titre de participation au salaire d'un agent affecté au nettoyage de la voirie communale.
- ✓ 23 000 € d'indemnités journalières pour les maladies et congés de maternité.

TOTAL : 984 500- 147 000 (total participations extérieures) = 837 500.00 € soit 41,22% des charges réelles de fonctionnement (48,46 % sans ces participations)

L'EMS a versé 21 573,92 € à la Commune en 2018 pour le fonctionnement de la médiathèque.

Tableau des effectifs au 09/11/2018			
	titulaires	stagiaires	non titulaires contrats CDD
Filière administrative			
Adjoints administratifs territoriaux	3		1
Rédacteurs territoriaux	1		
Attachés territoriaux	1		
Filière technique			
Adjoints techniques territoriaux	6	1	1
Agents de maîtrise territoriaux	2		
Filière Animation			
Adjoints d'animation territoriaux	1		
Filière culturelle			
bibliothécaire	1		
Adjoints du patrimoine territoriaux	1		1
Filière sanitaire et sociale			
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	2		1
Educateurs territoriaux de jeunes enfants			1
Filière police			
Brigadier	1		
TOTAL	20		5
Dont postes à temps non complet :	3		
dont postes à temps partiel	2		
Dont postes vacants :	0		
1 ADJOINT DU PATRIMOINE REMPLACE PAR UN CDD			
1 ADJOINT TECHNIQUE REMPLACE PAR UN CONTRAT DUREE DETERMINEE			
1 ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACE PAR UN CDD			
Les trois titulaires figurent dans le tableau des effectifs			
CONTRAITS AIDES	4		
EMPLOI AVENIR	1		

Evolution de la population et de la dette entre 2014 et 2018

année	nombre d'habitants	dette en capital	pourcentage	dette par habitant	endettement par habitant de janvier 2014 en population constante de 3235 hab
01/01/2014	3235	4187813,34	3,14%	1294,53	1294,53
01/01/2015	3426	3936524,67	-6,38%	1149,01	1216,85
01/01/2016	3618	3649670,95	-7,86%	1008,7	1128,18
01/01/2017	3660	4184062,26	14,65%	1143,16	1293,37
01/01/2018	3612	3 821970,91	-8,65%	1056	1181,44
01/01/2019	3612	3 456354,73	-9,56%	956,91	1068,42

INVESTISSEMENT

Un déficit d'investissement prévisionnel de 150 000 € est inscrit en dépenses et un excédent de fonctionnement capitalisé prévisionnel de 150 000 € est inscrit en recette.

Principales recettes d'investissements :

1. Virement de la section de fonctionnement	398 300
2. Excédent de fonctionnement capitalisé	150 000
3. FCTVA	200 000
4. Diverses subventions	115 372
5. Dotations sur amortissement	68 000

Principales dépenses d'investissements :

Service	Montant prévu
Remboursement des emprunts	376 500.00
Mairie	18 200.00
Ecole élémentaire	13 950.00
Ecole maternelle	4 000.00
Vestiaires foot assistance à maitrise d'ouvrage pour le terrain synthétique	5 000.00
Service technique	21 500.00
Foyer st Laurent,	6 500.00
Agrandissement de l'Aire de jeux	17 000.00
Eclairage public	20 000,00
Salle de la Bruche (reliquat 2018 + trav 2019)	245 472.00

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

La Commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2018 et en 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, la dette en capital s'élève à 3 456 354,73 €. L'annuité de 2019 s'élève à 466 049,36 dont 374 698,18 en capital et 91 351,18 en intérêts.

L'endettement de la commune a diminué.

ETAT DES EMPRUNTS

67608212	Département du BAS-RHIN	2012 - dette/hab : 1 402,32	3618 habitants 3660 habitants 3660 habitants (décembre 2017) 3612 habitants (janvier 2018 - réelle) 3612 habitants (décembre 2018)	INTERETS 66111
	Perception de Lingolsheim	2013 - dette/hab : 1 337,39		
	Commune de HOLTZHEIM	2014 - dette/hab : 1 294,53		capital 1641
		2015 - dette/hab : 1 149,01		
		2016 - dette/hab : 1 008,75		
		2017 - dette/hab : 1 143,18		
		2018 - dette/hab : 1 044,56		
		2018 - dette/hab : 1 058,13		
	2019 - dette/hab : 956,90			

ETATS DES PRETS OU CREANCES A LONG ET MOYEN TERME 2019

Année	Objet de la créance	Organisme emprunteur	Compte	Année	Durée	Taux	Résiduel 1/1/18	Perte déjà rem	Dettes en K à l'origine	Dettes en K au 1er janvier de l'exercice	Annuité au cours de l'exercice	DONT	
												Capital	Intérêts
									6 239 198,46	3 456 354,73	466 049,36	374 698,21	91 351,18
2005	Acquisition immeuble COOP 161521-10	CCMH		2025	20	2,35	6,92	13,08	320000,00	136599,94	21 220,44	18 169,70	3 050,75
2006	Eclairage public 161521-11	CCMH		2021	15	2,75	2,92	12,08	116620,00	28532,14	9 941,08	9 251,31	689,77
2006	Accueil périscolaire 161521-19	CCMH		2021	15	2,75	2,92	12,08	48500,00	11865,96	4 134,32	3 847,46	286,86
2006	Parking Ecole 161521-20	CCMH		2021	15	2,75	2,92	12,08	70000,00	17126,15	5 967,04	5 553,01	414,03
2007	Construction Centre d'Accueil Périscolaire/Restaurant scolaire Décaissé 2007 161521-21	CCMH		2033	25	3,60	14,17	10,83	588000,00	404252,36	36 389,28	22 132,80	14 256,50
2007	Construction Maison de la Culture Décaissé 2008 161521-23	CCMH		2033	25	3,20	14,67	10,33	1340000,00	762302,77	65 037,00	41 133,60	23 903,40

2007	Autres investissements 2007 Décaissé 2007 161521-25	CCMH		2022	15	3,45	3,92	11,08	74000,00	24105,48	6 477,68	5 719,50	758,18
2005	Investissements 2005 161521-09	CCMH		2025	20	2,46	6,92	13,08	110000,00	47063,14	7 339,40	6 238,91	1 100,49
2010	Rénovation thermique des écoles + rénovation Mairie annexe 16152114	CCMH		2022	10	3,50	3,92	6,08	270000,00	119990,60	32 277,28	28 448,28	3 829,00
2009	Acquisition Maison 60rue de Lingolsheim 161521-26	CCMH		2021	12	3,50	2,92	9,08	105000,00	30815,71	10 865,44	9 916,09	949,35
2011	Restructuration et extension de l'Ecole Maternelle (20/15 années)16152128	CCMH		2031	20	3,95	12,92	7,08	859000,00	637923,55	62 980,24	38 345,60	24 634,64
2012	Extension Ecole maternelle 16152129	CCMH		2022	10	3,50	3,92	6,08	50000,00	22220,43	5 977,28	5 268,21	709,07
2013	consolid ligne de trésor opérations immobilières 2013 16152130	CCMH		2028	15	####	9,92	5,08	350000,00	254159,58	30 450,40	21 465,16	8 985,24
2014	Renégociation 5 emprunts 16152113	CCMI		2021	7	2,35	2,42	4,58	938078,46	154550,57	63 835,28	60 735,97	3 099,31
2016	Restructuration et extension de la salle de la Bruche 9817382	CEA	1641	2027	10	0,61	8,00	2,00	1000000,00	804846,35	103 157,20	98 472,61	4 684,59

Calendrier de notre Ad'ap

Accessibilité des bâtiments publics - Travaux à prévoir 2016 - 2021					
Bâtiments	Travaux à prévoir	Travaux pour l'accessibilité - Délibération AdAP		Travaux pour l'évacuation différée, pas de calendrier à établir. Pour information	
		Montant estimé accessibilité	Proposition de planification des travaux HT	Montant estimé évacuation différée	Total HT
Périscolaire	Pose d'une grille conforme	150	2016		
	Création pente 33% maxi	200			
	Porte conforme	3000			
	Pose signalisation horizontale	120			
	Prolongation main courante escalier	300			
	Système sonore ouverture ascenseur	1000			
	Indication palière ascenseur	1200			
	Système sonore message ascenseur	1000			
	Alarme cabine ascenseur	400			
	Sonnette lumineuse pour sas	400			
	Mise aux norme éclairage	500			
	Total	8270			24400
Maternelle	Mise en conformité porte sas	1500	2016		
	Total	1500		8100	9600
Espace Marceau	Prolongation main courante escalier	600	2017		
	Revêtement pour l'accès	1000			
	Total	1600		20100	21700
Eglise	Mise en conformité porte sas	1630	2017		
	Création de 10 places PMR assises	6000			
	Boucle magnétique (sonore)	600			
	Total	8230		600	8830
Vestiaires	Prolongation des mains courantes escaliers	780	2018		
	Aménagement vestiaires RDC	1800			
	Aménagement de sanitaires adaptés	8000			
	Total	10580		30300	40880

Annexe mairie	Pose d'une main courante	160	2019		
	Pose d'une signalétique	100			
	Porte conforme	1700			
	Aménagement d'un blocs sanitaire accessible	5600			
	Total	7560		9000	16560
Mairie	Prolongation main courante escalier	400	2019		
	Total	400		5850	6250
Salle de la Bruche	Prolongation main courante escalier	500	2019		
	Mise aux normes sanitaires	1810			
	Rampe pour les douches	400			
	Total	2710		9450	12160
Elémentaire	Prolongation main courante escalier	4800	2020/2021		
	Création d'un ascenseur	320000			
	Aménagement des blocs sanitaires accessibles	24000			
	Mise aux normes éclairage	13800			
	Total	362600		64700	427300
Chalets pêche	Divers accès (sanitaires, rampe,...)	10000	2020-2021		
	Total	10000		2500	12500
Local pétanque	Divers accès	5000	2020-2021		
	Total	5000		2500	7500
TOTAL GENERAL		418450	HT	177500	595950

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pour application de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants sont tenues d'amortir les biens de la collectivité.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement dans l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables. La sincérité budgétaire exige que cette dépréciation soit constatée, afin de dégager des ressources destinées au renouvellement des biens.

En dessous du seuil unitaire de 500 euros, il est proposé d'amortir le bien en une seule annuité, l'année suivant son acquisition. Cette mesure permettra une meilleure lisibilité du patrimoine communal.

Par ailleurs, les amortissements ont débuté au 1^{er} janvier 2017 sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'amortissement des travaux d'extension et de restructuration de la salle de la Bruche débutera en 2019.

Les dotations aux amortissements seront complétées au budget supplémentaire.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Immobilisation	Durée maximale	Durée proposée
Immobilisation incorporelles:		
Logiciel	2 ans	2 ans
Frais d'études, d'élaboration, de modification, de révision des documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivies de réalisation	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Immobilisations corporelles :		
Voitures	5 à 10 ans	7 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	5 ans
Mobilier	10 à 15 ans	10 ans
Frigos - lave-vaisselles - four	10 à 15 ans	10 ans
Vaisselle	10 à 15 ans	10 ans
Rideaux - Stores	10 à 15 ans	15 ans
Mobilier scolaire	10 à 15 ans	10 ans
Jardinière	10 à 15 ans	10 ans
Mobilier poste comptable	10 à 15 ans	10 ans
Mobilier urbain - banc - aires de jeux	10 à 15 ans	10 ans
Lampadaires	10 à 15 ans	15 ans
Electro-menager	5 à 10 ans	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	4 ans
Instruments de musique	5 à 10 ans	10 ans
Matériel ordinateur comptable, médiathèque, RAM	2 à 5 ans	5 ans
Matériel classiques	6 à 10 ans	10 ans
Matériel Audiovisuel	6 à 10 ans	10 ans
DVD par lot	6 à 10 ans	6 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	30 ans
Equipement de garages et ateliers	10 à 15 ans	10 ans
Equipement tondeuse STH	10 à 15 ans	15 ans
Matériel espaces verts - outils	5 à 10 ans	10 ans
Equipement des cuisines	10 à 15 ans	10 ans
Equipement sportifs	10 à 15 ans	10 ans
Table de Ping Pong	10 à 15 ans	10 ans
Plantations	15 à 20 ans	15 ans
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électronique et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans
Bâtiments légers, abris - chalet	10 à 15 ans	10 ans
Bâtiments - Construction	20 à 50 ans	50 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	15 ans
Installations, matériels de voirie	20 à 30 ans	20 ans
Appareils de levage - ascenseurs	20 à 30 ans	30 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	15 ans
Aménagements sol	15 à 30 ans	30 ans
Subvention d'équipement	5 ans	5 ans